



En Nouvelle-Aquitaine, 48 % des lycéens professionnels sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire, 59 % un an après

Les indicateurs présentés ont été calculés sur 2 années cumulées pour des raisons de robustesse. Ils concernent ainsi les sortants d'une année terminale de formation professionnelle ou de BTS en lycée public ou privé sous tutelle du MEN (Ministère de l'Éducation Nationale) en 2022 ou 2023.

Parmi les lycéens et étudiants néo-aquitains de niveau CAP à BTS inscrits à la rentrée 2021 ou 2022 en dernière année d'un cycle d'études, 54 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante. Parmi les jeunes sortis du système scolaire, 48 % sont en emploi salarié six mois après la fin de leurs études et 59 % un an après.

A court terme, le taux d'emploi salarié des filles est supérieur à celui des garçons, notamment dans le secteur public.

Le gain d'insertion entre six et douze mois est optimisé par l'obtention du diplôme.

La spécialité « énergie, chimie, métallurgie » offre la meilleure insertion sur le marché du travail, à six mois comme à douze mois. Les formations relevant des « services aux personnes (santé, social) », qui regroupent 13 % de l'ensemble des sortants, se caractérisent également par une meilleure insertion à ces deux points d'observation.

■ Parmi les sortants du système scolaire, 48 % occupent un emploi salarié six mois après, 59 % un an après

Parmi les élèves qui ne sont plus en formation à la rentrée 2022 ou 2023, 48 % sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire : 41 % dans le secteur privé et 7 % dans le secteur public (contre respectivement 39 % et 8 % au niveau national).

Un an après la fin de leurs études, le taux d'emploi salarié des ex-lycéens néo-aquitains s'élève à 59 % (52 % dans le secteur privé et 7 % dans le secteur public), l'écart se creusant avec la moyenne nationale (55 % globalement et 47 % dans le secteur privé).

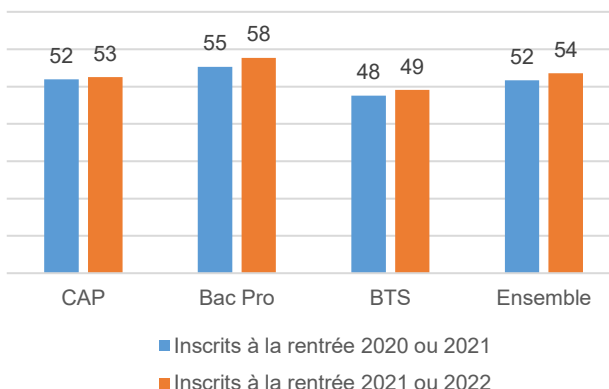
Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement à la sortie de la formation sont importantes. Au bout de six mois, 31 % des sortants d'un CAP sont en emploi salarié, contre 45 % pour les sortants d'un baccalauréat professionnel et 63 % pour les sortants d'un BTS. A douze mois, le taux d'emploi salarié s'élève à 39 % pour les sortants de CAP, 57 % pour les sortants de baccalauréat professionnel et 72 % pour les sortants de BTS. L'emploi dans le secteur public représente 5 % des sortants d'un CAP et 7 % des sortants d'un baccalauréat professionnel ou d'un BTS.

■ 54 % des lycéens poursuivent leurs études après une dernière année de cycle professionnel ou de BTS

Parmi l'ensemble des lycéens professionnels et étudiants néo-aquitains de niveau CAP à BTS inscrits en dernière année d'un cycle d'études à la rentrée 2021 ou 2022, 54 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante (53 % au niveau national). Ces jeunes toujours en formation peuvent être des redoublants, des jeunes poursuivant leurs études en apprentissage ou par la voie scolaire, ou encore des jeunes s'orientant vers une autre formation de tout niveau. Leur part est plus élevée aux niveaux baccalauréat professionnel (58 %) et CAP (53 %) qu'au niveau BTS (49 %).

Globalement, la proportion d'élèves toujours en formation augmente de 2 points par rapport aux générations précédentes (+ 3 points pour les baccalauréats professionnels, + 1 point pour les CAP et les BTS).

Taux de poursuite d'études des inscrits en dernière année de formation (en %)

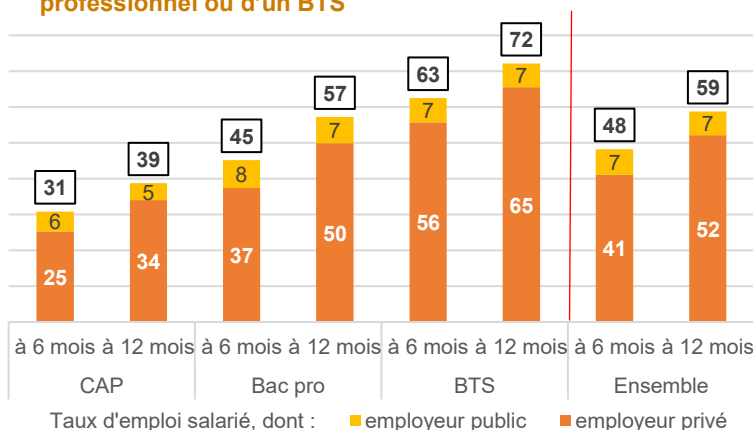


Taux de poursuite d'études : ratio entre l'effectif d'élèves toujours en formation (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) ou de BTS en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Taux d'emploi salarié 6 et 12 mois après la fin d'un cycle professionnel ou d'un BTS



Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié (à 6 mois et à 12 mois) et l'effectif de sortants.

Champ : Sortants de dernière année de cycle professionnel (hors MC4-MC3) ou de BTS en 2022 ou 2023 (lycée public ou privé sous tutelle du MEN).

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Six mois après leur sortie de formation, les filles présentent un taux d'emploi salarié supérieur à celui des garçons (49 % contre 47 %). Elles s'insèrent mieux dans le secteur public (10 % contre 4 %) mais moins bien dans le secteur privé (39 % contre 43 %). Cela s'explique en partie par les spécialités suivies, les filles préparant souvent des formations dont les débouchés sont plus fréquents dans le secteur public. A six mois, le taux d'emploi salarié des filles est équivalent à celui des garçons à la sortie d'un CAP (31 %). En revanche, leur insertion est meilleure à la sortie d'un baccalauréat professionnel (46 % contre 44 %) ou d'un BTS (64 % contre 62 %).

Un an après leur sortie de formation, les filles présentent un taux d'emploi salarié équivalent à celui des garçons, avec là encore une meilleure insertion que les garçons dans le secteur public.

Leur insertion à douze mois est meilleure que celle des garçons après un BTS, équivalente après un baccalauréat professionnel mais moins bonne après un CAP.

■ Le diplôme : un atout dans l'insertion professionnelle

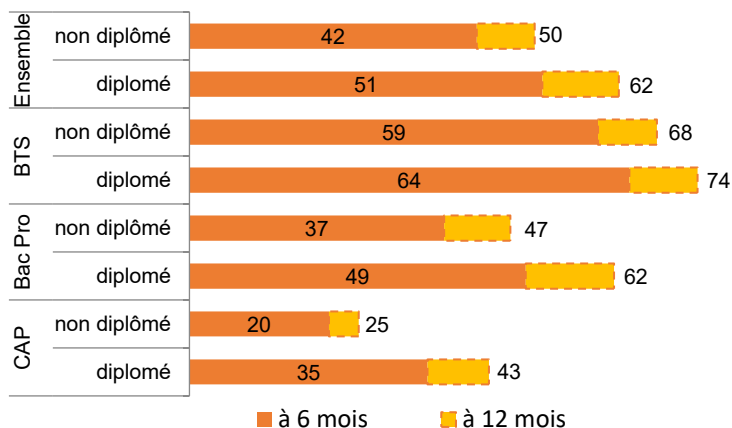
Parmi les lycéens ne poursuivant pas leurs études après leur dernière année de formation professionnelle, 76 % ont obtenu leur diplôme.

A tous les niveaux de formation, l'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi salarié plus facilement. Six mois après leur sortie du système éducatif, 51 % des lycéens diplômés ont en emploi salarié contre 42 % de ceux ayant échoué à l'examen.

Cet avantage est particulièrement net pour les sortants de CAP (35 % contre 20 %) ou de baccalauréat professionnel (49 % contre 37 %). Pour les élèves sortant de BTS, l'impact du diplôme est moins marqué (64 % contre 59 %).

Quel que soit le diplôme, l'amélioration de l'insertion entre six et douze mois est plus forte pour les lycéens ayant réussi à l'examen, l'écart d'insertion entre diplômés et non-diplômés se creusant entre les deux points d'observation.

Taux d'emploi salarié 6 et 12 mois après la fin d'un cycle professionnel ou d'un BTS, selon l'obtention du diplôme (en %)



Note : L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 7 % des lycéens en CAP, 6 % en Bac Pro et 4 % en BTS. Ils sont exclus du champ pour cette figure.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2022 ou 2023 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) ou de BTS en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Une insertion professionnelle plus compliquée quand le représentant légal est sans activité

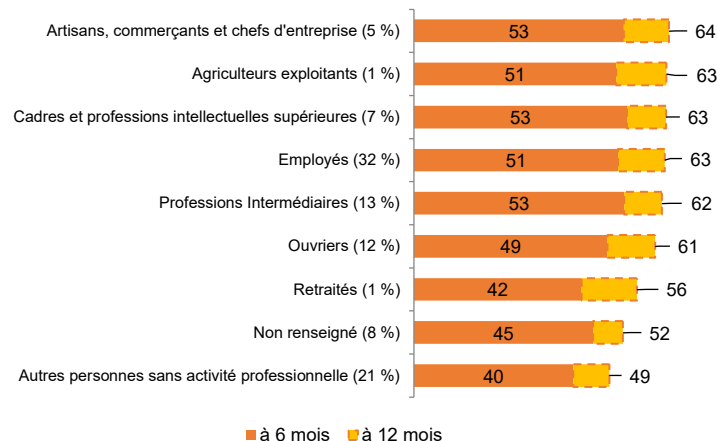
Six mois après leur sortie du système scolaire, les jeunes dont le représentant légal est cadre et profession intellectuelle supérieure, profession intermédiaire ou artisan, commerçant ou chef d'entreprise présentent un taux d'emploi salarié plus élevé que l'ensemble des sortants (53 % contre 48 %).

Douze mois après leur sortie de formation, leur taux d'emploi est toujours supérieur à la moyenne (62 à 64 %, contre 59 % pour l'ensemble des sortants). C'est également le cas pour les jeunes dont le représentant légal est agriculteur exploitant ou employé.

A l'inverse, le taux d'emploi salarié des jeunes dont le représentant légal est retraité est inférieur à la moyenne régionale, à 6 mois (42 %) comme à 12 mois (56 %).

Enfin, parmi les jeunes dont le représentant légal est sans activité, seuls 40 % sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire et 49 % douze mois après. L'absence de réseau professionnel, l'éloignement du marché du travail des parents ou le manque de ressources pour pouvoir être mobile géographiquement peut rendre plus difficile l'insertion professionnelle de ces jeunes.

Taux d'emploi salarié 6 et 12 mois après la fin d'un cycle professionnel ou d'un BTS, selon la PCS du représentant légal (en %)



Note : Les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2022 ou 2023 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) ou de BTS en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Mentions complémentaires (Nouvelle appellation : certificats de spécialisation depuis la rentrée de septembre 2024)

Les élèves préparant une mention complémentaire (MC3 ou MC4) représentent 1,9 % de l'ensemble des lycéens professionnels inscrits en dernière année. Ils ne sont pas inclus dans cette étude.

Au niveau 4, les sortants de mention complémentaire représentent 2,9 % des sortants. Leur taux d'emploi est de 61 % à 6 mois et 70 % à 12 mois.

Au niveau 5, les mentions complémentaires représentent 9,5 % des sortants. Leur taux d'emploi s'élève à 68 % à 6 mois puis 75 % à 12 mois.

■ Les filles plus souvent en contrat à durée déterminée et les garçons en intérim

L'emploi à durée indéterminée concerne 41 % des ex-lycéens de voie professionnelle en emploi salarié six mois après leur sortie d'études. Il est plus fréquent parmi les sortants de BTS (45 %, contre 39 % pour les sortants de baccalauréat professionnel et 38 % pour les sortants de CAP).

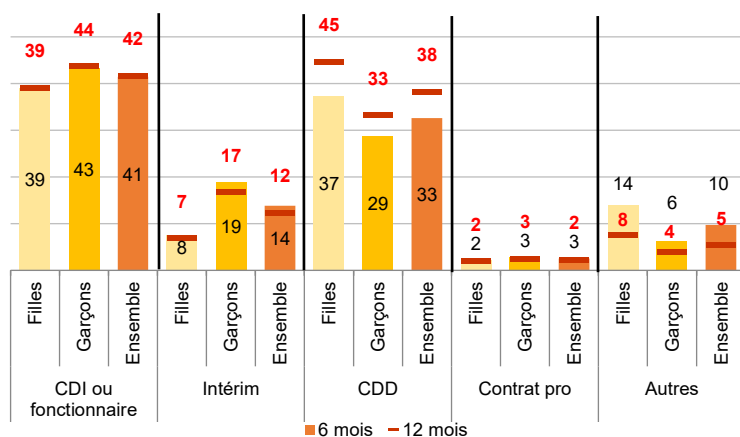
La plupart des anciens lycéens en emploi salarié six mois après leur sortie de formation occupe un emploi temporaire : 33 % en contrat à durée déterminée, 14 % en intérim et près de 3 % en contrat de professionnalisation.

L'intérim est nettement plus représenté chez les garçons (19 % contre 8 % chez les filles), tandis que les filles sont plus souvent en CDD (37 % contre 29 % des garçons). Les garçons sont, en effet, très largement majoritaires dans les formations de la production (84 % des sortants). Or au sein de ce secteur, les contrats temporaires prennent le plus souvent la forme de l'intérim. Les filles sont, quant à elles, plus présentes dans le secteur des services (59 %) qui recourt davantage aux CDD pour ses contrats temporaires.

A 12 mois, l'emploi à durée indéterminée a peu progressé (42 % des ex-lycéens de voie professionnelle en emploi salarié) mais la part des CDD a fortement augmenté. Ce type de contrat concerne 38 % des jeunes en emploi salarié un an après leur sortie d'études. A l'inverse, la part des autres types de contrat, modalité qui comprend notamment le volontariat de service civique, a diminué (5 % contre 10 % six mois après la sortie d'études). L'intérim recule également et concerne 12 % des ex-lycéens en emploi salarié à 12 mois.

Par ailleurs, 6 ou 12 mois après leur sortie, 4 % des jeunes ont plusieurs emplois pendant la semaine de référence. Il s'agit le plus souvent de très courtes missions successives, mais aussi d'emplois simultanés. Pour les besoins de cette étude, nous n'avons retenu qu'un seul contrat par jeune, en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

Répartition des lycéens en emploi salarié 6 mois et 12 mois après la fin d'un cycle professionnel ou d'un BTS selon le type de contrat (en %)



Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2022 ou 2023 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) ou de BTS en lycée public ou privé sous tutelle du MEN, en emploi salarié six mois et douze mois après la fin de leurs études.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Six mois après la sortie du système éducatif, 22 % des ex-lycéens occupant un emploi salarié travaillent à temps partiel. Cette part est moins élevée parmi les sortants de BTS (17 %) que parmi les sortants de baccalauréat professionnel (26 %) et de CAP (29 %).

Les filles travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les garçons (29 % contre 17 %). Les différences filles-garçons sont particulièrement marquées au niveau CAP (42 % des filles à temps partiel contre 20 % des garçons). Elles restent importantes aux niveaux baccalauréat professionnel (33 % contre 20 %) et BTS (23 % contre 12 %).

Un an après la sortie d'études, l'emploi à temps partiel concerne encore 19 % des ex-lycéens en emploi salarié (25 % des filles et 14 % des garçons).

■ De fortes différences d'insertion professionnelle selon les spécialités de formation

Le taux d'emploi salarié à 6 mois s'élève à 47 % pour les lycéens sortant d'une formation relevant de la production et 49 % pour les sortants d'une formation du secteur des services. Globalement, les garçons ont une meilleure insertion que les filles dans le secteur de la production (48 % contre 44 %), mais ce n'est pas le cas au niveau BTS (65 % contre 69 %). Dans les services, les filles ont un meilleur taux d'emploi salarié (50 % contre 47 %), quel que soit le niveau de formation.

L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation. Pour tous les niveaux de formation, les spécialités « coiffure esthétique », « services aux personnes (santé, social) », « transport, manutention, magasinage » et « énergie, chimie, métallurgie » offrent une meilleure insertion sur le marché du travail que l'ensemble des spécialités. Ces quatre spécialités, qui regroupent globalement un quart des sortants, concernent 20 % des sortants de CAP, 28 % des sortants de baccalauréat professionnel et 16 % des sortants de BTS.

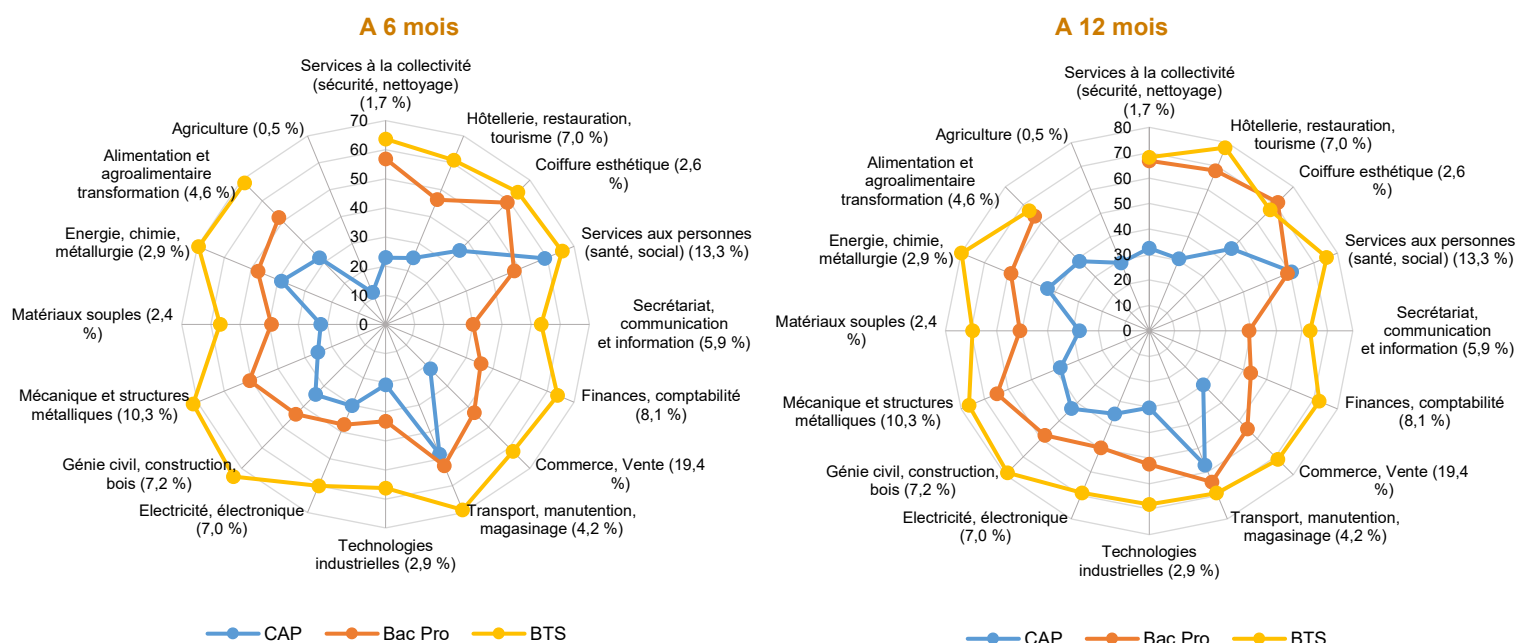
Au niveau CAP, la spécialité « génie civil, construction, bois » présente également une meilleure insertion que l'ensemble des spécialités (34 %). Il en est de même pour les baccalauréats professionnels des spécialités « mécanique et structures métalliques », « alimentation et agroalimentaire transformation » et « services à la collectivité » (51 à 57 %). Enfin, au niveau BTS, les spécialités « génie civil, construction, bois », « mécanique et structures métalliques » et « alimentation et agroalimentaire transformation » se caractérisent par des taux d'emploi salarié à 6 mois supérieurs à 63 %.

A contrario, l'insertion est difficile pour les spécialités « technologies industrielles », « électricité, électronique » et « matériaux souples », quel que soit le niveau de formation. Les formations « commerce-vente » prédominent pour chaque niveau de diplôme, en regroupant 18 à 20 % de l'ensemble des sortants. Cependant, l'insertion à court terme se situe en deça de la moyenne, en particulier pour les CAP.

A plus long terme, les spécialités « énergie, chimie, métallurgie » offrent globalement une très bonne insertion sur le marché du travail : 70 % des ex-lycéens sont en emploi salarié douze mois après leur sortie de formation.

Au niveau CAP, le taux d'emploi à 12 mois le plus élevé concerne les sortants des spécialités « services aux personnes » (61 %). Au niveau baccalauréat professionnel, la meilleure insertion est observée pour les sortants des spécialités « coiffure, esthétique » : 71 % des sortants de ces spécialités sont en emploi salarié douze mois après leur sortie de formation. Enfin, s'agissant des BTS, trois spécialités se démarquent, avec des taux d'emploi salarié à 12 mois frôlant les 80 % : les spécialités « hôtellerie, restauration, tourisme » (78 %), « génie civil, construction, bois » (79 %) et « énergie, chimie, métallurgie » (80 %).

Taux d'emploi salarié des lycéens après la fin d'un cycle professionnel ou d'un BTS, selon le domaine de spécialité et la classe de sortie, et poids des spécialités (en % parmi l'ensemble des sortants)



Note : Il n'y a pas en Nouvelle-Aquitaine, de sortants de CAP dans les spécialités « finances, comptabilité » et « secrétariat, communication et information », ni de sortants de baccalauréat professionnel et de BTS dans la spécialité « agriculture ».

Lecture : Dans la spécialité « commerce-vente », 22 % des sortants d'un CAP sont en emploi salarié 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 43 % des sortants d'un Bac Pro et de 62 % des sortants d'un BTS.

Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de lycée est de 19,4 % (chiffres entre parenthèses).

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2022 ou 2023 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) ou de BTS en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Mesure de l'insertion des jeunes : le système d'informations DEPP/DARES InserJeunes

Inserjeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi », afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement
- taux de poursuite d'études
- taux d'interruption en cours de formation
- taux de rupture de contrat d'apprentissage

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des d'indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information permet de répondre aux objectifs de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

L'insertion professionnelle est mesurée à partir des données sur l'emploi issues des déclarations sociales nominatives (DSN) qui couvrent désormais également l'emploi public. Pour les sortants 2022 et les générations suivantes, l'emploi mesuré dans Inserjeunes n'est donc plus restreint à l'emploi salarié privé et inclut désormais également l'emploi salarié public.

En raison de l'élargissement du champ d'Inserjeunes, et dans un souci de comparabilité, les évolutions de taux d'emploi ne sont donc pas présentées dans cette étude.

Principaux indicateurs territoriaux

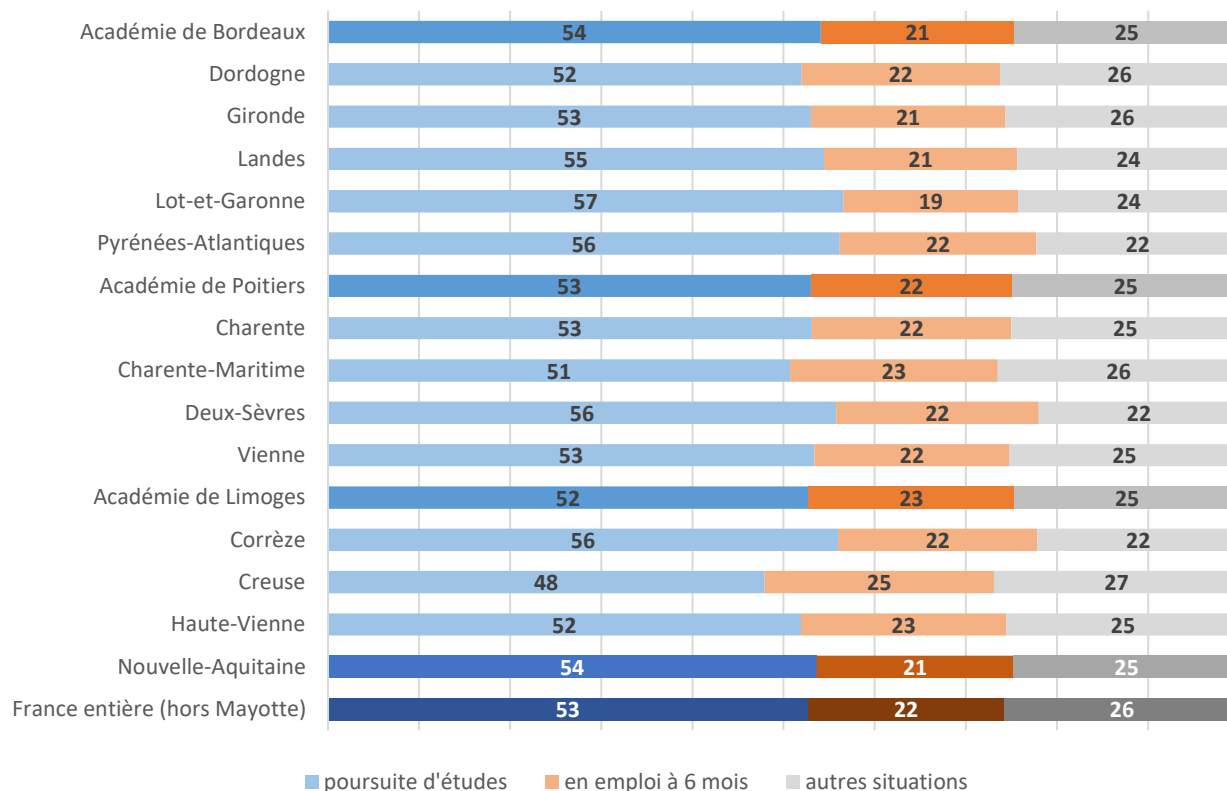
■ Un devenir plus favorable dans certains départements

En Nouvelle-Aquitaine, les trois quarts des ex-lycéens sortis de formation professionnelle ou de BTS présentent un devenir favorable : ils sont soit en poursuite d'études, soit en emploi six mois après leur sortie de formation.

Le taux de devenir favorable est plus élevé dans les Landes, le Lot-et-Garonne et surtout les Pyrénées-Atlantiques, les Deux-Sèvres et la Corrèze.

Cette situation est surtout liée à un taux de poursuite d'études plus fréquent dans ces départements.

Le devenir des lycéens après une dernière année de formation professionnelle (en %)



Champ : Nouvelle-Aquitaine. Dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) ou de BTS à la rentrée 2021 ou 2022, en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Des différences infra-régionales en termes d'insertion

La simplicité apparente d'un taux d'emploi ne doit pas cacher que l'insertion professionnelle est un phénomène complexe, qui ne dépend pas que du niveau ou de la spécialité de formation. Celle-ci s'inscrit aussi dans un territoire donné, dont le tissu économique n'est pas homogène.

Le taux d'emploi salarié à 6 mois des jeunes sortis d'un cycle de formation professionnelle ou d'un BTS en 2022 ou 2023 varie selon le département d'implantation de l'établissement fréquenté. En Nouvelle-Aquitaine, il passe de 46 % dans le Lot-et-Garonne à 50 % dans les Deux-Sèvres et 51 % dans les Pyrénées-Atlantiques.

Le taux d'emploi salarié privé est particulièrement élevé dans la Creuse (45 %, contre 41 % pour la moyenne régionale et 39 % pour la moyenne nationale). La Dordogne et le Lot-et-Garonne présentent les taux d'emploi salarié privé les moins élevés : ils se situent au niveau de la moyenne nationale.

Le taux d'emploi salarié public varie de 4 % dans la Creuse à 9 % dans les Pyrénées-Atlantiques.

A 12 mois, les taux d'emploi salarié dépassent les 60 % dans les Pyrénées-Atlantiques, en Corrèze (61 %), en Charente-Maritime (63 %) et dans les Landes (64 %). Dans ces départements, l'emploi salarié privé est particulièrement élevé, au-dessus des moyennes régionale et nationale.

La part des ex-lycéens en CDI varie au sein de la région académique. Six mois ou douze mois après la sortie de formation, elle est globalement plus élevée dans l'académie de Bordeaux (43 %), et notamment en Gironde (46 % à 6 mois et 45 % à 12 mois).

Entre les deux temps d'observation, la part des jeunes en CDI ne progresse que dans la moitié des départements (+ 5 points dans les Deux-Sèvres).

Lycéens en emploi salarié à 6 mois (en %)

	Taux d'emploi salarié à 6 mois	dont employeur privé	dont employeur public	Part des jeunes en CDI à 6 mois
Académie de Bordeaux	48	41	7	43,0
Dordogne	47	39	8	44,0
Gironde	47	41	6	46,0
Landes	49	42	7	40,0
Lot-et-Garonne	46	39	7	37,0
Pyrénées-Atlantiques	51	42	9	41,0
Académie de Poitiers	48	41	7	38,0
Charente	48	43	5	42,0
Charente-Maritime	48	40	8	37,0
Deux-Sèvres	50	43	7	33,0
Vienne	47	40	7	39,0
Académie de Limoges	49	41	8	40,0
Corrèze	49	42	7	41,0
Creuse	49	45	4	42,0
Haute-Vienne	48	40	8	40,0
Nouvelle-Aquitaine	48	41	7	41,0
France entière (hors Mayotte)	47	39	8	39,0

Lycéens en emploi salarié à 12 mois (en %)

	Taux d'emploi salarié à 12 mois	dont employeur privé	dont employeur public	Part des jeunes en CDI à 12 mois
Académie de Bordeaux	59	52	7	43,0
Dordogne	60	52	8	41,0
Gironde	57	51	6	45,0
Landes	64	57	7	40,0
Lot-et-Garonne	56	50	6	40,0
Pyrénées-Atlantiques	61	53	8	41,0
Académie de Poitiers	58	52	6	40,0
Charente	55	51	4	45,0
Charente-Maritime	63	55	8	36,0
Deux-Sèvres	58	51	7	38,0
Vienne	56	50	6	42,0
Académie de Limoges	58	51	7	42,0
Corrèze	61	54	7	40,0
Creuse	55	49	6	44,0
Haute-Vienne	58	50	8	42,0
Nouvelle-Aquitaine	59	52	7	42,0
France entière (hors Mayotte)	55	47	8	40,0

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2022 ou 2023 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) ou de BTS en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Pour en savoir plus :

Publication DEPP-DARES :

[Lemaire É., Loiseau C., Jounin É., Grandperrin N., 2024, "Insertion des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie d'études en 2023 - 45 % sont en emploi salarié en janvier 2024", Note d'Information n° 24-52, décembre 2024.](#)

Sophie BATISTA

Rectorat de l'Académie de Bordeaux
5 rue Joseph de Carayon Latour - CS 81499
33060 Bordeaux cedex

Directeur de la Publication :
M. Jean-Marc HUART
Recteur de l'Académie de Bordeaux

Rédacteur en Chef : Marc DUCLOS
Secrétaire de fabrication : Nathalie ROY